
8. NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE

8.1. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le présent dossier est un dossier de demande d'autorisation unique dans le cadre de l'ordonnance n° 2017-80 du 26 janvier 2017 relative à l'autorisation environnementale.

Le projet de découverte du ruisseau du Thou est concerné par les démarches réglementaires suivantes :

- Une demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, pour les rubriques :
 - o 3.1.2.0 – 1° : "Installation, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m". En effet, le projet prévoit le dévoiement du ruisseau sur une longueur de 650 m (autorisation).
 - o 3.1.1.0 – 1° : " Installations, ouvrages, remblais ou épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau constituant un obstacle à la continuité, entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm ". Le seuil créé par la conservation du mur du bassin régulier aura une hauteur de 20 cm (déclaration).
- Une Déclaration d'Intérêt Général dû à l'intervention en ruisseau et sur certains secteurs en terrain privé.

8.2. PRÉSENTATION DU PROJET

8.2.1. Intérêt du projet

La commune de Curis-au-Mont-d'Or connaît des problèmes d'inondation du ruisseau du Thou, au droit de l'entonnement du ruisseau en entrée à l'entrée du bourg et ce dès la crue décennale. Ces débordements posent des problèmes de sécurité puisque les eaux ruissellent le long de la départementale Route des Monts D'or, fréquemment empruntée.

Par ailleurs, le ruisseau du Thou présente sur ce linéaire une forte artificialisation, puisqu'il est entièrement busé sous la Route des Monts d'Or sur un linéaire de 630 m. Cet ouvrage dégrade fortement la qualité écologique du ruisseau et appauvrit le milieu par une absence d'habitats favorables et attractifs.

Au vu des dégradations physiques du ruisseau du Thou, des problèmes d'inondation observés sur ce secteur et des potentialités de la plaine du château, le projet de découverte et de renaturation du cours d'eau semble être un compromis permettant d'atteindre le double objectif de gestion des inondations et de restauration du milieu.

8.2.2. Présentation des aménagements

Le projet permettra ainsi gérer les eaux du ruisseau du Thou jusqu'à la crue décennale et d'en restaurer la qualité écologique. Les aménagements envisagés concernent :

- Réaménagement de l'entonnement de la buse amont au droit de la Route des Monts d'Or avec mise en place d'une grille anti-embâcle, création d'un seuil vers la canalisation existante et adjonction d'un busage, sous la zone enherbée le long de la

route des Monts d'Or, pour l'acheminement des eaux du Thou dans la plaine du château ;

- Création d'un lit mineur et moyen pour le ruisseau du Thou au droit de la plaine du Château avec méandrage et mise en place de techniques végétales légères pour la protection des berges en amont de l'ancien jardin à la française ;
- Création de trois merlons d'une hauteur de 70 cm maximum, pour favoriser le stockage d'eau dans la plaine ;
- Chenalisation des écoulements du ruisseau du Thou dans le bassin régulier et en aval pour rejoindre le réseau existant et création d'un ouvrage hydraulique sous la route pour rejoindre le réseau existant ;
- Création d'une rampe pour favoriser la continuité piscicole au droit du mur du bassin régulier devant être conservé pour préserver le patrimoine historique ;
- Conservation du réseau sous la Route des Monts d'Or pour l'évacuation des eaux en crue du ruisseau du Thou.

Le projet intègre également des aménagements complémentaires, répondant à la problématique d'inondations locales ou permettant une mise en valeur du ruisseau :

- Suppression de l'orifice et reprise de l'ouvrage de franchissement en aval du lavoir ;
- Remplacement du cadre de franchissement du bief secondaire sur le secteur du stade ;
- Mise en place de parements en pierres dorées au droit de 5 ouvrages de franchissements dans le centre-ville de Curis-au-Mont-d'Or.

8.2.3. Durée des travaux

Les travaux voirie et ruisseau seront exécutés séparément, excepté pour la création du raccordement du nouveau tracé du ruisseau au ruisseau existant. En effet, cette jonction étant située sous la portion de voirie reprise, sera réalisée en même temps que les travaux de voirie. La canalisation créée sera mise en réserve jusqu'à la création du nouveau lit du ruisseau et sa mise en eau.

Le projet se déroulera en 4 phases indépendantes :

- Les travaux voirie, comprenant l'adjonction de la canalisation aval de sortie du futur ruisseau, pour une durée de
- Les aménagements ruisseau :
 - o les travaux de génie civil avec l'adjonction de la canalisation amont sous la Route des Monts d'Or, la reprise des ouvrages hydrauliques et la mise en place des parements, pour une durée de 4 mois entre juillet octobre 2019 ;
 - o les travaux de génie végétal avec l'aménagement du ruisseau au droit de la plaine du château et du jardin régulier, pour une durée de 2 mois entre décembre 2019 et janvier 2020 ;
 - o les plantations et aménagements paysagers, au printemps 2020.

La mise en eau du ruisseau est prévue pour mai 2019.

8.2.4. Mesure d'entretien

8.2.4.1. Nature et tâches d'entretien

L'ouvrage d'entonnement du cours d'eau ainsi que les grilles avaloirs des eaux pluviales le long de la route des Monts d'Or seront visités régulièrement afin de prévenir de tout colmatage et formation d'embâcles empêchant l'écoulement dans les canalisations.

Des visites régulières sur le parc du château de la Trolanderie permettront de s'assurer du bon écoulement des eaux superficielles dans le parc du château.

L'entretien du ruisseau et des ouvrages hydrauliques repose sur les axes suivants :

- L'inspection visuelle des ouvrages routinière et postérieure aux crues, afin d'identifier les dégradations éventuelles subies par les ouvrages (notamment les embâcles) ;
- L'entretien des parties spécifiques des ouvrages (grille, avaloir, etc.) ;
- Le contrôle de la végétation.

Le contrôle régulier de la végétation aura pour objectif :

- De maintenir des conditions de visibilité :
 - Pour la sécurité routière,
 - Pour l'agrément paysager ;
- D'éviter le développement :
 - De racines,
 - De plantes invasives, telle la Renouée du Japon,
 - De plantes à risque sanitaire (telle l'Ambroisie).

Suivant les protections de berge mises en place, l'entretien consistera en :

- Technique des **plants et plançons** : intervention de rajeunissement des ligneux pour éviter un poids trop conséquent, puis un basculement ;
- **Zones ensemencées** : fauche tous les 2 ans, voire annuelle (pour éviter l'embuissonnement ou la colonisation de ligneux), fauche tardive (fin septembre) pour limiter la repousse et ne pas perturber la faune et la flore ;
- **Végétation herbacée proche de l'eau** : fauche proscrite (tapis protecteur) ;
- **Grandes hélophytes** : aucun entretien ;
- **Ligneux** : recépage sélectif pour les essences qui supportent (saules, aulnes, frênes) rabattement pour les espèces buissonnantes et arbustives (saules arbustifs, viornes, cornouillers) éclaircissement éventuel
 Pour éviter l'évolution vers un stade arborescent de la végétation (surtout dans le cas des plants et plançons, et caissons), conduire des travaux de recépage complet des ouvrages (entre octobre et mars), tous les 7 à 8 ans (avec une division géographique pour l'intervention = intervention annuelle sur seulement 1/3 ou 1/4 du linéaire, avec une rotation sur trois ou quatre années).

Tableau 12 : Synthèse de l'état initial et de l'étude d'incidence environnementale

		Contrainte / Sensibilité / État Initial		En phase travaux		Situation future	
		Effets	Incidence	Mesure	Effets	Incidence	Mesure
Milieu Naturel	ZNIEFF	ZNIEFF de type 2 "Massif des Monts d'Or"	Positive		Développement de nouvelles interactions au sein de l'écosystème de la plaine du château	Positive	
	ENS	Site de classe d'intérêt 1 Site 23 "Monts d'Or"					
	Zone humide	Aucune zone humide dans l'emprise des travaux	Null		Aucun	Null	
	Natura 2000	Aucune zone Natura 2000 dans l'emprise des travaux	Null		Aucun	Null	
	Faune	19 espèces protégées au titre d'individus et d'habitats dont 13 espèces d'oiseaux, 3 espèces de mammifères, 2 espèces de reptiles et d'amphibiens et 1 espèce d'insecte	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de la présence de gîtes d'espèces atterfoolies - Période des travaux d'abatage d'arbres et de terrassement en dehors des périodes de reproduction - Mise en place d'un filet de protection anti-batrachiens 	Amélioration de la qualité générale de la biodiversité	Positive	
	Flora	Boisement de forêts mixtes d'intérêt écologique enjeu fort Prairie d'intérêt écologique à enjeu moyen	Positive	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de travaux dans la zone de boisement - Protection de la lisière du boisement - Protection des vieux arbres 	Diversification des espèces le long du ruisseau au droit de la plaine du château	Positive	
Milieu Aquatique	Hydrogéologie	Nappe d'accompagnement du ruisseau du Thou	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des consignes du plan de prévention : - une aire étanche pour l'entretien des engins ; - des bassins étanches et suffisamment volumineux pour stocker les produits polluants ; - une aire de vie (barraques de chantier) ; - une récupération et évacuation des produits usés, des déchets et résidus de chantier. 	Aucun	Null	
	Hydrologie du ruisseau du Thou	Maintien de la canalisation du ruisseau existante pendant toute la durée des travaux	Null		Gestion des crues fréquentes jusqu'à la crue décennale	Positive	
	Qualité du ruisseau du Thou	Qualité physico-chimique et chimique bonne Artificialisation des écoulements (busage)	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des consignes du plan de prévention : - une aire étanche pour l'entretien des engins ; - des bassins étanches et suffisamment volumineux pour stocker les produits polluants ; - une aire de vie (barraques de chantier) ; - une récupération et évacuation des produits usés, des déchets et résidus de chantier. 	Restauration de la qualité écologique du ruisseau	Positive	
Risque	Inondation	Inondation dès la crue décennale avec ruissellement sur la RD	Null		Gestion des crues fréquentes jusqu'à la crue décennale	Positive	
Patrimonial	Château et du parc de la Trolanderie	Site Inscrit. Présence de vestiges historiques d'un ancien jardin régulier au sein du parc	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Conception des aménagements en concertation avec les services des ABF depuis 2013 et accompagnements par une architecte du patrimoine 	Arasement d'une partie du mur du bassin sur 2m de large Remblaiement partiel du bassin	Faible	<ul style="list-style-type: none"> - Mesures d'intégration paysagère : - Mise en valeur de l'entrée plate-forme du parc - Restructuration de l'espace de l'ancien jardin régulier - Restauration des murs du bassin régulier - Gestion de l'arboretum

